

**Direction générale des entreprises
6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13
Affaire suivie par : Sous-direction du tourisme
Courriel : tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr**

07/12/2021

DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

Suite à la Commission territoriale du 07/12/2021, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à 2020-00472 : Office de Tourisme de La Cadière d'Azur à LA CADIERE-D'AZUR : (83740), pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif**
- Handicap mental**
- Handicap moteur**
- Handicap visuel**

La Direction générale des entreprises (DGE) ainsi que les membres de la commission territoriale d'attribution de la Marque vous félicitent pour cette labellisation.

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la commission territoriale, soit jusqu'au 07/12/2026 inclus. Il vous appartient de demander son renouvellement avant cette date.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois, à compter de la date de la présente lettre.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :

L'Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot - 75017 Paris - Tél : 01 44 11 10 41
ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr